

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



SANS
certiphyto

25 mai 2017

INFOLIVE n° 5

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

IRRIGATION	Déficit hydrique marqué dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les vergers enherbés et en sols filtrants. Un arrosage y est particulièrement indiqué. En Rhône-Alpes et dans le Gard, les réserves en eau des sols sont encore satisfaisantes.
ŒIL DE PAON	Pas de pluie prévue : inutile de traiter.
TEIGNE	Si vous avez estimé au moins 10% de feuilles minées, et si votre parcelle est toujours au stade « boutons blancs », alors vous pourrez appliquer un traitement à base de <i>Bacillus thuringiensis</i> .
MOUCHE	Pas de préconisation particulière. Si vous êtes utilisateur de pièges Vio-Trap, la pose de ces pièges s'effectue dès la fin de la floraison.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



IRRIGATION

☞ Pluies :

Ce printemps, les pluies ont été plus abondantes en Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Gard. On observe un déficit hydrique plus ou moins marqué dans les secteurs situés à l'ouest de Montpellier.

☞ État des réserves en eau des sols :

L'AFIDOL a équipé une vingtaine d'oliveraies de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel.

Secteur géographique		Cumul des pluies en avril	Cumul des pluies en mai	Capacité de rétention en eau des sols	Etat hydrique en surface (30 cm)	Etat hydrique en profondeur (60 cm)
Languedoc-Roussillon	11 - Clape	35 mm	15 mm	Moyenne	Très sec	Très sec
	11 - Minervoies	15 mm	20 mm	Moyenne	Très sec	Très sec
	11 - Narbonne	Problème	20 mm	Moyenne	A l'arrosage depuis avril	
	30 - Costières	80 mm	30 mm	Moyenne	Humidité correcte	Début d'assèchement
	30 - Sommières	70 mm	65 mm	Elevée	Confort hydrique	Confort hydrique
	30 - Uzès	65 mm	50 mm	Moyenne	Début d'assèchement	Début d'assèchement
	34 - Clermont l'Hérault	35 mm	35 mm	Faible	Très sec	Très sec
	34 - Etang de Thau	Problème sur pluviomètre		Assez élevée	A l'arrosage depuis le 10 avril – 6 ^{ème} arrosage	
	66 - Albères	30 mm	40 mm	Faible	A l'arrosage depuis le 20 avril – 4 ^{ème} arrosage	
	66 - Aspres	10 mm	25 mm	Moyenne	A l'arrosage depuis le 15 avril – 7 ^{ème} arrosage	
PACA	04 - Valensole	Problème sur pluviomètre		Elevée	Sec	Sec
	04 - Vallée de Durance	75 mm	45 mm	Faible	Humidité correcte	Humidité correcte
	06 - Grasse	Problème sur pluviomètre		Assez élevée	Sec	Sec
	06 - Vallée du Var	60 mm	20 mm	Elevée	Sec	Très sec
	13 - Alpilles	90 mm	25 mm	Très faible	Début d'assèchement	Très sec
	13 - Etang de Berre	60 mm	20 mm	Faible	A l'arrosage depuis le 19 avril – 5 ^{ème} arrosage	
	13 - Garlaban	50 mm	40 mm	Elevée	Sec	Sec
	83 - Hyères	40 mm	15 mm	Assez élevée	A l'arrosage depuis le 29 avril – 2 ^{ème} arrosage	
	83 - Vallée de l'Argens	60 mm	30 mm	Moyenne	A l'arrosage depuis le 18 avril – 5 ^{ème} arrosage	
	83 - Aups	65 mm	30 mm	Moyenne	Début d'assèchement	Humidité correcte
R-A	84 - Comtat	40 mm	45 mm	Moyenne	Sec	Sec
	84 - Sud Luberon	75 mm	25 mm	Faible	Très sec	Très sec
	07 - Les Vans	40 mm	110 mm	Faible	Confort hydrique	Confort hydrique
	26 - Nyons	40 mm	80 mm	Faible	Début d'assèchement	Humidité correcte

Les réserves en eau sont généralement bien entamées dans les vergers situés dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les oliveraies enherbées, et en sols filtrants.

En Rhône-Alpes et dans le Gard, les réserves en eau des sols sont encore satisfaisantes.

☞ Rappel :

Au printemps, une bonne alimentation hydrique est indispensable à la bonne mise à fruits de l'olivier. **Tout manque d'eau au printemps se traduit par une réduction de la fructification.** Une chute physiologique d'olives peut encore survenir après nouaison.

Nous rappelons que les vergers irrigués au goutte-à-goutte ont une réserve en eau plus petite que les autres et sont par conséquent plus sujets à la sécheresse avant le démarrage de l'irrigation.

ŒIL-DE-PAON

👉 Observations * :

D'après le BSV n°3 du 25 mai 2017, les niveaux d'infection des vergers sont variables selon les secteurs. Sur les parcelles sensibles et non traitées, de gros dégâts peuvent être observés.

Dans l'Aude, les niveaux d'attaque et la défoliation sont globalement faibles et les vergers sont relativement sains quand les traitements ont été effectués. Dans le Var, les dégâts sont globalement plus importants. Dans les Alpes-Maritimes, les niveaux d'attaque sont plus faibles, avec globalement assez peu de feuilles tachées dans les parcelles, même si la défoliation reste importante.

Nous vous encourageons vivement à vous rendre sur vos parcelles pour observer les dégâts : les taches sur feuilles et la défoliation.



👉 Évaluation du risque :

Le risque de contamination est faible : la météo ne prévoit pas de pluie, au moins pour les 2 semaines à venir.

👉 Préconisations :

Pas de risque de contamination : donc pas de préconisation particulière.

Nous rappelons également qu'il est déconseillé de traiter au cuivre pendant la floraison.

TEIGNE

☞ Observations * :

Les dégâts de teignes actuellement observés sont globalement inférieurs aux seuils de risques (<10% de feuilles minées). Nous vous conseillons cependant de vous rendre sur votre parcelle pour y observer les dégâts.

☞ Évaluation du risque :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de feuilles minées. Au delà de ce seuil, on pourra envisager un traitement.

Vous pouvez revenir à l'INFOLIVE n°4 (avril 2017) pour plus de détails sur la reconnaissance des galeries de teignes.

☞ Préconisations :

Si vous avez estimé au moins 10% de feuilles minées, et si votre parcelle est toujours au stade « boutons blancs », alors vous pourrez appliquer un traitement à base de ***Bacillus thuringiensis***. Sur les parcelles où la floraison s'est déjà déroulée, il est trop tard pour intervenir.

La lutte contre la teigne avec ***Bacillus thuringiensis***

Le *Bacillus thuringiensis* est une bactérie qui produit une toxine nocive pour les larves de lépidoptère (chenilles). Cette toxine se fixe sur des récepteurs particuliers dans l'intestin des chenilles, qui ne peuvent plus se nourrir et meurent rapidement. Il n'existe pas de récepteur équivalent dans les intestins des autres insectes, ce qui confère à ces insecticides une bonne spécificité et un faible impact sur l'environnement.

Pour être efficace les spécialités à base de *Bacillus thuringiensis* doivent être ingérées par les chenilles de teigne : il faut donc mouiller suffisamment le feuillage pour bien atteindre toutes les feuilles. Il faut généralement prévoir plus de 600 L/ha, et qu'il fasse beau dans les jours qui suivent l'application. S'il pleut ou s'il fait froid, renouvelez l'application une semaine ou 10 jours plus tard.

La matière active se dégrade rapidement à la lumière et dans l'eau. Le produit ne doit donc pas être conservé d'une année sur l'autre : n'achetez que la quantité dont vous avez besoin pour votre ou vos applications.



Inflorescence d'olivier au stade « boutons blancs » avec dégâts précoces de teigne (à droite sur la photo)

Les produits à base de *Bacillus thuringiensis* utilisables sans certiphyto contre la teigne sont les suivants : DELFIN, DELFIN JARDIN, DIPEL DF JARDIN, BACTOSPEINE DF JARDIN, BACTURA DF JARDIN, BACIVERS DF JARDIN, SCUTELLO DF JARDIN, , WASCO JARDIN, WASCO WG.

MOUCHE

☛ Observations * :

Le vol printanier des mouches se termine, et les captures sont faibles. L'activité de la mouche reprendra au cours du mois de juin quand les olives commenceront à grossir.

☛ Evaluation du risque :

Les mouches qui sortent au printemps doivent affronter les oiseaux, les araignées, les nuits froides, les pluies, les coups de mistral, et les périodes sèches avant l'été. Celles qui survivront pourront constituer, en été, une menace au moment de la formation des premières olives. Ainsi, il peut être intéressant de mettre en place, dès maintenant, un système de piégeage attractif dans votre verger, pour diminuer la population de mouches.

☛ Préconisations :

Vous pouvez, vous-même, fabriquer des pièges attractifs à l'aide de bouteilles contenant sur solution de phosphate diammonique (ou phosphate d'ammonium).

Vous pouvez visionner une vidéo sur la fabrication des pièges en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=5Zqa9kULAFE>

Idéalement, on peut installer une bouteille par arbre.

La solution de phosphate diammonique est à remplacer :

- en moyenne, une fois par mois.
- ou lorsque la solution est pleine de mouches.
- ou si le niveau de solution est trop bas.

Les bouteilles pourront rester sur le verger jusqu'à la récolte. Le liquide contenu dans les pièges peut être vidé au sol sous les oliviers, sans danger.

Cette technique de piégeage est davantage efficace si votre verger d'oliviers est bien isolé. Si vous décidez de mettre en place ces pièges-bouteilles, il peut être intéressant d'encourager vos voisins à en faire de même dans leur verger, sans quoi vous pourrez risquer d'attirer leurs mouches chez vous.



Pièges suspendus dans un verger

Où trouver le phosphate diammonique ?

Le phosphate diammonique est un nutriment utilisable en œnologie. Il se présente sous la forme de cristaux blancs. Il est très soluble dans l'eau. Vous pourrez vous procurer ce produit auprès de certains moulins à huile. Il est également disponible pour le particulier chez les vendeurs de produits pour la vinification et chez certains vendeurs de produits pour l'agriculture. Son coût est très faible. Une liste de fournisseurs est disponible sur le lien suivant : <http://afidol.org/oleiculteur/fournisseurs-de-phosphate-diammonique/>

Si vous ne parvenez pas à vous procurer du phosphate diammonique, vous pouvez le remplacer par d'autres attractifs qui semblent également efficaces : sardines, farine de poissons, levure de bière, bouillons de viande (Viandox)... Pour plus d'attractivité, vous pouvez peindre vos bouteilles en couleur jaune, ou incorporer un colorant alimentaire jaune dans l'eau de la bouteille. La mouche est, en effet, attirée par cette couleur.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.